



# Conseil municipal du 4 septembre 2020

## Délibérations :

Délibération n°2020-23-Tableau récapitulatif des effectifs personnel communal -

Délibération 2020-24- Remboursement de la caution de logement 35 grande rue

Délibération 2020-25- Décision modificative budgétaire n°1 :

Par précautions sanitaires toutes les locations concernant l'Espace de Rencontre et de Loisirs ainsi que du préau ont été annulées depuis le mois de mars 2020 et ce jusqu'à la fin de l'année.

Les acomptes et versements versés par les locataires en 2019 ainsi qu'en 2020 doivent leur être remboursés et une décision modificative est nécessaire pour effectuer ces opérations.

Délibération 2020-26- Convention pour l'entretien du village :

Depuis plusieurs années nous conventionnons avec l'entreprise SERVAGRI pour l'entretien des bordures des chemins agricoles, le déneigement, la mise à disposition de matériel...les nouveaux tarifs sont validés par le conseil. Accord à l'unanimité pour signer cette convention.

Délibération 2020-27-Plantation de chênes dans le bois de la Moirie.

M. Marzek de l'ONF est allé sur le terrain pour constater les effets de la sécheresse sur les 1064 plants de chêne sessile mis en place cet hiver. 513 plants restent vivants. Le pépiniériste garantit la reprise jusqu'à 80 % de la plantation **sous couvert que la commune prenne à sa charge les 20 % restants.**

Soit 340 plants à la charge du pépiniériste 212 plants à la charge de la commune. Coût pour la commune environ 450 €. Cette décision est soumise au vote:

13 voix pour replanter, 1 abstention, 1 contre

## COVID-19 : la lutte contre la propagation du virus continue :

« Les mesures barrières (pas de bises, pas de poignées de main, lavage des mains) et en particulier **la distanciation d'un mètre** entre les personnes doivent être appliquées en toute circonstance ».

Le Port du Masque est **obligatoire** dans les transports en commun, dans les lieux publics clos, dans les magasins....Fortement conseillé lors des rassemblements à l'extérieur.

## Zone de loisirs :

Les associations occupant la zone de loisirs doivent respecter le protocole sanitaire mis en place par chaque association.

Eviter les rassemblements sous le préau, se mettre davantage à l'extérieur. Le port du masque est obligatoire sous le préau (D2020-884 établissements de type CTS). Chapiteau-Tentes-Structures

## Location de l'Espace de Rencontre et de Loisirs et du préau :

\*Compte tenu des précisions apportées **par la préfecture le 10 août 2020**, à propos **des salles des fêtes communales**: les événements type bals, soirées dansantes et cocktails sont interdits, les lieux permettant des regroupements sont à aménager (toilettes, ...) ou à interdire (espace buvette, vestiaire, bar, etc..). "Ces règles s'appliquent à tout type d'événements, y compris festivités de mariage." Les locations de l'ERL et du préau demeurent donc impossibles jusqu'à nouvel ordre.

Les réservations pour ces installations prévues en septembre et octobre ont été annulées.

### Activités dans l'ERL

Respect des règles édictées par la préfecture : port du masque obligatoire, excepté pour les personnes produisant un effort physique mais en respectant la distanciation de 2 m.

Les associations sont tenues de rédiger un protocole sanitaire qui tient compte des obligations sanitaires du moment, pour chaque activité. Les présidents s'engagent à faire respecter ces protocoles.

### Animations prévues :

La préfecture nous a fait savoir que l'article 3 du décret 2020-860 dispose que les organisateurs pour des rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public mettant en présence de manière simultanée **plus de 10 personnes** doivent faire l'objet d'une **déclaration préalable** auprès du préfet de département.

**\*Barges canins** : concours le 13 septembre-Epreuve Nationale d'agility canine organisé par l'Association Française du Berger Blanc Suisse Co organisée par le club Les Barges Canins (21910) - Dossier envoyé à la préfecture- **accord de la préfecture le 1<sup>er</sup> septembre.**

**\*Complètement Barges** : concert/bal, le 19 septembre -dossier envoyé à la préfecture- En attente de réponse.

Réponse de la préfecture donnée après le conseil municipal le 8 septembre :  
« Pas d'opposition à l'organisation de l'évènement concert, toutefois les activités dansantes sont interdites...»

**\*Comité d'animation** : Pétanque : concours annulé

### \*Courir pour les animaux

Nicolas VIGNAUD, président de l'association « courir pour les animaux », nous fait part du souhait de l'association d'organiser une journée « ramassage des déchets dans le village » fin septembre. Le projet obtient l'aval du conseil. L'association devra adresser un courrier au maire, puis faire une déclaration en préfecture compte tenu du fait que cette opération rassemblera plus de 10 personnes. La date envisagée est le dimanche 27 septembre 2020.

### Gens du voyage

Arrivée impromptue le dimanche 26 juillet 2020 vers 14h (autour de l'église et du cimetière)

Situation vécue en 2010, 2016, 2017 (zone de loisirs)

Constat de la gendarmerie lors de l'installation (puis le lendemain relevé des identités)

Signature d'une convention d'accueil -document proposé par la préfecture- avec les responsables de ce groupe familial évangéliste pour 3 semaines (puis prolongation d'une semaine), dans laquelle sont précisées les conditions d'accueil dont, à l'article 7, les conditions financières (« compensation de l'occupation du terrain, des consommations de fluides, des consommations électriques et du ramassage des ordures ménagères »)-

Les lieux ont été rendus propres. Les indemnités ont été versées conformément à ce qui avait été décidé lors de la convention d'accueil.

### La suite :

\*Saisir l'intercommunalité :

Demander à ce que la CC crée enfin une aire d'accueil conformément à la loi.

\*Réaménagement de l'espace ?

#### La problématique :

Contraintes communales (accès église, cimetière, véhicule d'entretien, véhicule professionnel pour curer le réseau assainissement, parking pour messes, enterrements...)

#### Mesures d'urgence :

-mise en place de plots béton sur les accès route de Broindon (D 109)

-labourage du champ, près des jardins, allée Jeannine Lejard

-tranchée en prolongement du fossé route de Broindon

Après avoir prêté attention aux nombreux échanges de point de vue, Monsieur le Maire tente de faire une première synthèse:

Fermer l'accès chemin de l'église ne peut être la solution. Il faut limiter l'espace d'occupation tout en préservant la « beauté » du site, et donc prioriser l'environnement naturel.

(Mise en culture des champs -aménagement des espaces)

Réduire les accès allée Jeanine Lejard et route de Broindon D109.

Il est décidé de se retrouver sur place pour mûrir la réflexion sur cet aménagement.

Il est décidé de labourer dès maintenant le champ près des jardins communaux.

#### Rentrée scolaire

Effectifs à Barges: 27 élèves -16 CM2 et 11 CM1 -Maternelle 69 élèves -Elémentaire 99 élèves.

Protocole sanitaire établi par l'Education nationale. Désinfection des locaux une fois par jour.

Jérôme Loriot explique que compte tenu des effectifs prévisibles en élémentaire il faudra vraisemblablement un local supplémentaire dans 2 ans.

Il y aura également une réflexion à avoir sur la création d'un pôle scolaire sur notre secteur. Il est rappelé que si la CC n'a pas la compétence scolaire, elle exerce la compétence périscolaire ce qui implique qu'elle sera concernée par ce projet.

#### Signalisation routière

M. Chapuis commente le document qui répertorie les améliorations possibles soit pour limiter la vitesse, soit pour préciser les interdictions, soit pour souligner les dangers ou prévenir, soit préciser les priorités dans le village.

**Concernant la limitation de vitesse**, outre le constat que certains ne respectent pas les limites imposées, il est nécessaire de voir comment ralentir les véhicules qui empruntent la départementale 109 et l'entrée du village route des 4 vents. Sont évoqués la pose de « ralentisseurs plateaux » ou de dos d'âne...

**Concernant la sécurité** il s'avère qu'une passerelle qui enjambe le Chairon près de la station de relèvement avait été mise en place par un particulier, ce passage devenant très dangereux le conseil décide à l'unanimité de le supprimer.

Les échanges montrent qu'il sera nécessaire de créer un groupe de travail qui aura pour mission de « trier » le nécessaire parmi ce qui a été listé, et de faire des propositions.

#### Point travaux (Christian Gorget)

##### \*D996

Partie trottoir BARGES travaux commencés le 24 août. Date de pose de l'enrobé le 15 septembre (prolongement de la piste cyclable de SLR).

Rappel coût : 30 784,40 € HT subventions attendues : 17 957,56 € coût commune : 12 826,84 €

##### \*Travaux réalisés depuis le 10 juillet

\*Fin de l'aménagement des salles de mairie à l'été par notre agent.

\*Pose de panneaux « chiens en laisse » - \*VMC Cuisine ERL - \*Pose fenêtre alu bibliothèque-  
\*Peinture extérieure maison GALLOT- \*Achat de tables pour salle du conseil mairie -  
\*Conformité électrique mairie –

\*Travaux prévus

\*Achat et pose filet au terrain multisports \*Pose hottes deux logements \*Maintenance divers poteaux  
Incendie- \*Changement de 2 poteaux incendie vétustes

\*Rampe d'accès mairie devis de 6 075,41 € HT

(Subventions accordées : DETR : 1 822,00 € - Département 3 036.21 € reste à la charge de la commune 1 217.20 €)

Commission environnement, illuminations...

Marc REBULLIOT-Cécile GENTIL- Christian GORGET- Delphine DE FORNEL- Bernard CHAPUIS-REVIGLIO Catherine-REGNIER Blandine-

Marc REBULLIOT explique que la commission a travaillé sur les illuminations. Une proposition intéressante de la commune de Quétigny a permis de récupérer à moindre coût une dizaine de structures, certaines en état de marche d'autres à « restaurer ». Il sera nécessaire de répertorier le nombre de prises à réparer ou à installer sur les lampadaires.

Commission des jeunes

Jérôme LORiot-Séverine POUGET- Ludivine FANRINHA- Nicolas VIGNAUD- Julie GENCE- Stéphane GENCE- Virginie BONJOUR- Jean-Christophe GUILLAUMOT

Une première réunion a permis de lister un certain nombre de projets qui visent plus particulièrement les 10-18 ans. Un questionnaire pour mieux connaître la centaine de jeunes concernés leur sera adressé. Les projets envisagés dans l'immédiat sont repoussés à cause du Covid -19.

La commission souhaite que la commune attribue une somme pour permettre d'atteindre les objectifs visés. Une réflexion est menée pour décider qui gèrera cette entité. Création d'une association, une association existante, la commune... ?

Le projet reçoit l'aval du conseil municipal. Le montant de l'aide communale sera défini lors de l'élaboration du budget 2021.

Commission communication

André DALLER -Thierry BINSSE- Julie GENCE- Bernard CHAPUIS-Guy MOROT- Marylise MOROT- Mickaël THOMAS-Commission convoquée le 12 août mais réunion reportée à une date ultérieure.

**11- Rapport du correspondant défense**

Bernard Chapuis présente l'objet de la mission du correspondant défense.

Le prochain conseil municipal est fixé **au 16 octobre 2020 à 20h00**, toujours à l'ERL.

**La séance est levée à 0h45**